

Accusé de réception en préfecture
087-218708501-20251215-17024-DE-1-1
Reçu le 18/12/2025

RÉPUBLIQUE FRANCAISE – DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE

COMMUNE DE LIMOGES

**EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quinze décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Limoges, légalement convoqué le 9 décembre 2025 en séance publique par M. le Maire, s'est réuni en l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. LOMBERTIE, Maire.

Corinne ROBERT est élu(e) à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Sont présents :

M. LOMBERTIE, M. JALBY, Mme RIFFAUD, M. GUERIN, Mme ROZETTE, M. LAGEDAMONT, Mme MAUGUIEN-SICARD, M. LEONIE, Mme RIVET, M. PAULIAT-DEFAYE, Mme GENTIL, M. VIROULAUD, Mme MAURY, Mme DEBOURG, M. DIA, Mme UPTON-DESOBRY, M. BIENVENU, M. BRUTUS, M. CUBERTAFOND, M. ADAMSKI, Mme ARCHAMBEAUD, M. BENN, M. BOST, M. FATIMI, Mme LECOMTE-CHAULET, Mme VERCOUTRE, Mme JAYAT, Mme LASKAR, Mme TERQUEUX, Mme ROBERT, Mme TAYOT, Mme MEZILLE, Mme VILLARD, M. OXOBY, Mme ZIANI BEY, M. BATTISTINI, M. PARNEIX, M. REY, Mme LEBLANC, M. BERNARD, M. ROCH, M. MIGUEL, Mme YILDIRIM, Mme MERLIER, M. DUCOURTIEUX, Mme ANIS, M. BERGERON, M. ELDID.

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. BROUSSSE qui donne pouvoir à Mme RIFFAUD, Mme NAJIM qui donne pouvoir à M. FATIMI, M. MANDON qui donne pouvoir à Mme UPTON-DESOBRY, Mme TREHET qui donne pouvoir à M. PARNEIX, Mme JULIEN qui donne pouvoir à Mme TAYOT, Mme ZAITER qui donne pouvoir à Mme TERQUEUX, M. COLAS qui donne pouvoir à Mme ZIANI BEY.

L'ORDRE DU JOUR EST

Printemps Sportifs 2026 - Règlement général des opérations sportives de la Ville de Limoges - Tarification des opérations

N° 26

Mme Françoise ARCHAMBEAUD, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

L'opération *Les Printemps Sportifs* est un dispositif incitatif de huit semaines qui a pour but de favoriser la pratique d'une activité physique et sportive et s'adresse aux adultes de 50 ans et plus disponibles en journée et non licenciés dans la ou les discipline(s) choisie(s).

Elle s'inscrit pleinement dans la charte *Limoges Ville Santé Citoyenne* signée en 2015 avec l'Agence Régionale de Santé et parmi les actions qui ont conduit à la reconnaissance récente de Limoges comme membre du réseau des Villes-Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Elle est également complétée par l'opération *Sport sur ordonnance* conduite par l'association Limousin Sport Santé soutenue par la Ville.

Pour la 22^{ème} édition des Printemps Sportifs, trente-quatre activités sportives différentes, présentées en annexe, seront proposées sur deux périodes :

- la période 1, appelée *Printemps Sportifs en salle*, se déroulera du 19 janvier au 27 mars 2026,
- la période 2, appelée *Printemps Sportifs nature*, se déroulera du 20 avril au 26 juin 2026.

La programmation pourra être modifiée suivant l'évolution des directives gouvernementales.

Les participants auront la possibilité de s'inscrire à une ou deux activité(s) de leur choix par période. Les modalités d'inscription sont fixées dans le règlement de l'opération.

A cet effet, la régie de recettes et d'avances Direction des Sports APS sera utilisée afin de percevoir les droits d'inscriptions.

Le coût direct de cette opération s'élèvera à 7 021,51 € (6 366,75 € en 2025 et 5 179,84 € en 2024).

Le règlement général des Printemps sportifs qui est intégré dans le règlement de l'ensemble des opérations sportives (Mercredis Sportifs, Sportez-Vous Bien, Limoges Respire) est annexé à la présente délibération qui en fixe aussi les tarifs.

Je vous demande :

Accusé de réception en préfecture
087-218708501-20251215-17024-DE-1-1
Reçu le 18/12/2025

- 1) d'approuver l'organisation de la 22^{ème} édition de l'opération *Les Printemps Sportifs*,
- 2) d'approuver le règlement général de l'ensemble des opérations sportives (Printemps Sportifs, Mercredis Sportifs, Sportez-Vous Bien et Limoges Respire) et d'approuver les tarifs des activités,
- 3) d'autoriser le Maire à signer les conventions de partenariat entre la Ville et les associations et tous actes nécessaires aux fins envisagées,
- 4) de prévoir l'inscription des crédits correspondant au budget primitif pour l'année 2026, comme suit :

Section : Fonctionnement
Chapitre : 011 – Charges à caractère général
Nature : 6132 – Locations mobilières

Section : Fonctionnement
Chapitre : 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses
Nature : 70631 – Redevances à caractère sportif

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Émile Roger LOMBERTIE

Conformément au Code général des
Collectivités Territoriales
Formalités de publicité effectuées
le 18 décembre 2025

Règlement général des opérations sportives de la Ville de Limoges :

Préambule

Le présent règlement s'applique à toutes les opérations organisées par le service des APS de la Direction des Sports de la Ville de Limoges. Quatre opérations sont mises en œuvre :

- Les Mercredis Sportifs : l'initiation à la pratique sportive est un axe fort de la politique sportive municipale. C'est en ce sens que la Ville met en place le dispositif « les Mercredis Sportifs », qui permet aux jeunes de 5 à 11 ans de découvrir et de s'initier tous les mercredis en période scolaire à une activité physique et sportive. L'objectif affiché n'est pas la spécialisation ou la performance, mais de permettre aux jeunes d'avoir une première approche d'une discipline sportive susceptible par la suite de leur donner envie de rejoindre le milieu sportif associatif.
- Sportez-Vous Bien : L'opération « Sportez-Vous Bien à Limoges » a pour but de proposer un programme d'activités sportives durant les vacances scolaires pour permettre aux jeunes limougeauds âgés de 6 à 16 ans de pratiquer un sport, découvrir de nouvelles activités sportives et les fondamentaux d'une discipline dans un cadre convivial et ludique. Par cette opération, la Ville de favorise la passerelle entre le jeune et le mouvement associatif.
- Limoges Respire : « Limoges Respire » est un programme de sport, santé, bien-être pour adultes. Il permet aux adultes et aux jeunes à partir de 16 ans de reprendre le sport, de découvrir une activité sportive, d'apprendre les bases pour être autonome. L'opération incite à venir vivre des moments sportifs d'échanges et de partages, des moments de pratique en famille tout en découvrant un lieu, des sites de pratiques sportives et le patrimoine de notre ville.
- Les Printemps Sportifs : l'opération « Les Printemps Sportifs » est un programme incitatif de huit semaines destiné aux adultes de plus de 50 ans non licenciés dans un club sportif. Elle a pour but de favoriser la découverte d'une activité physique et sportive sous forme ludique et dans une ambiance conviviale, et de faire découvrir la richesse de notre patrimoine local.

L'encadrement pour toutes ces activités est assuré par des éducateurs diplômés de la direction des Sports et des associations sportives partenaires.

Le présent règlement fixe les modalités d'inscription, de facturation et de fonctionnement des différentes activités.

Chapitre 1 : INSCRIPTION

L’inscription aux différentes activités est obligatoire. Aucune inscription ne pourra se faire sur place.

Chacune d’elle se fait séparément sur le site internet de la Ville de Limoges (limoges.fr) à partir de l’espace personnel de la famille. La date de démarrage des inscriptions est prévue par la direction des Sports et diffusée préalablement au grand public (site internet, brochures …).

Les familles ne disposant pas de connexion internet sont invitées à se rapprocher du service des APS de la direction des Sports. Un Rendez-vous pourra être proposé.

L’inscription n’est validée que lorsque le dossier est complet et accompagné du paiement et de tous les documents justificatifs nécessaires pour l’activité concernée.

L’inscription aux activités vaut réservation puisque le paiement est immédiat.

Renseignements : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h au **05 55 45 65 50**.

Mercredis Sportifs :

L’inscription aux « Mercredis Sportifs » est réservée aux jeunes de 5 ans révolus à 11 ans, non licenciés dans la discipline choisie.

Les jeunes s’inscrivent à la discipline pour l’année scolaire (soit d’octobre à juin hors vacances scolaires) après une période de portes ouvertes en septembre et octobre pour essayer les disciplines.

Une quinzaine de disciplines sont proposées : VTT, tennis, roller, basketball, football, escalade, golf, multisports, tir à l’arc …).

Après l’inscription, l’enfant ne pourra pas changer de discipline en cours d’année.

La période d’inscription se fait jusqu’aux vacances de Toussaint selon les places disponibles.

Sportez-Vous Bien :

L’inscription aux « Sportez-Vous Bien » est proposée exclusivement aux jeunes de 6 ans révolus à 16 ans durant les vacances scolaires. Cette opération est proposée sous forme de stage de 3 à 5 jours.

De nombreuses disciplines sportives : foot, basket, roller, escalade, canoë-kayak, stand up paddle, vtt, équitation, ski nautique, plongée, patinage, tennis, athlétisme … sont proposées en formule stage d’une semaine (matin ou après-midi).

Suivant la nature des activités sportives, les stages sont proposés en fonction des âges : 6 – 9 ans, 9 – 12 ans et 12 – 16 ans.

Lors de l’inscription, l’enfant s’inscrit pour l’ensemble du stage.

4 périodes sont proposées :

- 1 semaine aux vacances de Toussaint

- 1 semaine aux vacances d'hiver
- 1 semaine aux vacances de Pâques
- Toutes les semaines des vacances d'été

La période d'inscription sera ouverte quelques semaines avant le début de l'opération.

Limoges Respire :

L'inscription pour « Limoges Respire » se fait à la séance. Il est possible de réserver une semaine auparavant dès l'ouverture en ligne des inscriptions.

« Limoges Respire » propose des séances d'activités hors temps de travail (pauses méridiennes et soirées) : paddle, renforcement musculaire, yoga, descente canoë, padel...

Limoges Respire Descentes Canoë-kayak : l'inscription se fait à la séance, il est possible de s'inscrire à l'avance ou directement sur site en fonction des places disponibles.

Le dispositif s'adresse à un public familial, les mineurs peuvent participer à partir de 8 ans à condition d'être accompagnés par un adulte.

Les Printemps Sportifs :

L'inscription aux « Printemps Sportifs » est réservée exclusivement aux personnes âgées de 50 ans ou plus non licenciées dans les disciplines choisies.

L'opération « Printemps Sportifs » a pour but de favoriser la découverte d'une activité physique et sportive sous forme ludique et s'adresse principalement aux adultes de plus de 50 ans, disponibles en journée et non licenciés dans la discipline choisie.

Elle propose de pratiquer des sports dans une ambiance conviviale et de découvrir la richesse de notre patrimoine local.

2 périodes sont proposées :

- 1 période en salle (en hiver : de janvier à avril)
- 1 période nature (au printemps : d'avril à juin)

Lors de l'inscription, les personnes s'inscrivent pour un cycle de 8 séances d'activités et pour 4 activités au maximum (2 maximum pour la période « en salle » et 2 maximum pour la période « nature »).

Chapitre 2 : RESERVATION – ANNULATION

1. Réservation

La réservation est obligatoire et se fait depuis l'espace personnel de la famille sur le portail de la Ville de Limoges (limoges.fr).

Toute réservation déclenche une facturation immédiate. Sans paiement, la réservation ne sera pas effective.

2. Annulation

La réservation est définitive et l'activité réservée est facturée, que la personne soit présente ou non.

Aucune annulation ne sera remboursée, sauf :

- en cas d'incapacité physique (certificat médical à produire),
- sur décision administrative ou judiciaire de changement de responsable légal (décision, ordonnance, jugement, arrêté ...),
- en cas d'annulation du cycle complet d'activité par le service des Sports (à l'exception d'une alerte météo, d'un arrêté préfectoral).
- en cas de la maladie / accident du responsable légal (certificat médical de celui-ci à produire),
- en cas de décès d'un proche : lien père-mère-frère-sœur (produire l'acte de décès),
- en cas de déménagement hors agglomération de la personne inscrite ou du responsable légal (contrat de location ou acte d'achat à produire),
- pour raison professionnelle : changement de travail, reprise du travail ou changement d'horaires (Contrat de travail ou attestation de l'employeur à produire).

Toute activité commencée ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.

La Ville de Limoges, service des Activités Physiques et Sportives, se réserve le droit de réduire le temps de pratique et ce pour des raisons de sécurité tels les risques météorologiques. Le participant ou le représentant légal du participant mineur ne pouvant prétendre le cas échéant à un quelconque dédommagement.

Chapitre 3 : FONCTIONNEMENT

1. Assurance et Responsabilité

L'organisation, le déroulement, ainsi que l'encadrement des participants sont placés sous la responsabilité de la Ville de Limoges dans le respect des dispositions du Code Civil pour la garde et la surveillance des mineurs.

Les mineurs sont sous la surveillance de la Ville de Limoges - service des Activités Physiques et Sportives dès qu'ils sont pris en charge par l'éducateur sportif pour y pratiquer les activités. Ils sont sous la responsabilité de leurs parents ou détenteurs de l'autorité parentale dès lors que les activités se terminent.

La commune engage sa responsabilité civile en tant qu'organisateur vis-à-vis des tiers.

La Ville de Limoges ne saurait être tenue responsable des accidents survenus indépendamment de toute faute de sa part.

Compte tenu des risques consécutifs à la pratique sportive, le participant majeur ou le responsable légal du participant mineur reconnaît avoir été informé par la Ville de Limoges de la nécessité de souscrire une assurance individuelle accident garantissant les dommages corporels, matériels et immatériels qu'il pourrait subir dans le cadre des activités.

2. Protection des données à caractère personnel

La Ville de Limoges assume la responsabilité de traitements de données à caractère personnel présentés ci-dessous dans le respect du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (le RGPD) :

Finalités	Base légale	Durée de conservation	Destinataires (<i>autres que la direction des sports</i>)
Gérer les inscriptions et les participations aux activités physiques et sportives	Exécution d'un contrat ou de mesures précontractuelles	La durée de fréquentation des activités et jusqu'à règlement des sommes dues ou d'un contentieux éventuel	
Assurer la mise en recouvrement et la comptabilité des opérations payantes	Obligation légale (règles de la comptabilité publique)	10 ans	Direction des finances de la Ville Trésorerie municipale
S'assurer des capacités des participants au regard de leur état de santé	Consentement des participants	La durée de fréquentation des activités	
Gérer les droits sur les images des participants majeurs	Mission d'intérêt public	10 ans	Direction de la Communication de la Ville et le cas échéant Limoges Métropole et Office de Tourisme
Gérer les droits sur les images des participants mineurs ou majeurs protégés	Consentement des représentants légaux	2 ans	Direction de la Communication de la Ville

Les participants et leurs représentants légaux peuvent accéder aux données les concernant, demander leur rectification, retirer leur consentement pour l'autorisation de prise de vues de mineurs et majeurs protégés ou les indications sur leur état de santé, demander la suppression des données périmées ou dont le traitement serait illicite, faire valoir leur droit d'opposition.

Pour exercer ces droits ils peuvent contacter le délégué à la protection des données de la Ville (dpo@limoges.fr) ou utiliser un formulaire à leur disposition sur le site Internet de la Ville (rubrique « protection des données »).

Ils disposent aussi du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) :

- Sur le site web de la CNIL (www.cnil.fr/fr/plaintes).

- Par courrier postal en écrivant à : CNIL - Service des Plaintes - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Chapitre 4 : TARIFICATION – FACTURATION

Les inscriptions et les paiements se feront principalement en ligne avec tarification au quotient familial (les tickets sport, caf loisirs, chèque vacances seront acceptés).

- **Sportez Vous Bien à Limoges** : tarifs pour un stage

Forfait stage	Tarif 1 : QF de - 601	Tarif 2 : QF de 601 à 1201	Tarif 3 : QF de 1201 à 1801	Tarif 4 : QF de + 1801	Tarif 5 : Hors Limoges
5 jours	6.30€	9.50€	12.50€	17.90€	40.80€
4 jours	4.20 €	6.30 €	10.50 €	14.70 €	32.60 €
3 jours	3.20 €	5.30 €	7.30 €	10.50 €	26.50 €

- **Mercredis Sportifs** : tarifs pour l'année sportive

Tarif 1 : QF de - 600	Tarif 2 : QF de 601 à 1200	Tarif 3 : QF de 1201 à 1800	Tarif 4 : QF de + 1800	Tarif 5 : Famille résidant hors Limoges
15.80 €	24.20 €	35.70 €	52.50 €	81.60€

- **Limoges Respire** : tarifs pour une séance

Tarif Limoges	Tarif Hors Limoges
5.30 €	10,20€

- **Printemps Sportifs** : tarifs pour un cycle de 8 séances

Tarif Limoges	Tarif Hors Limoges
23.20 €	40.80€

- Limoges respire Descente canoë : tarif pour une descente CANOE

Tarif enfants	Tarifs Adultes	
	Limoges	Hors limoges
5.10€	10.20 €	15.30 €

Lorsqu'une dissimulation d'information est constatée sur les ressources, sur la composition de la famille ou sur la domiciliation, alors le tarif appliqué pourra être révisé avec effet rétroactif, et l'accueil du participant pourra être remis en cause.

Chapitre 5 : DROITS ET OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS

1. Les règles de vie en groupe

Toute personne s'inscrivant aux opérations proposées par la Ville de Limoges - Service des Activités Physiques et Sportives doit se conformer :

- au présent règlement,
- aux règlements des Installations Sportives Municipales,
- aux informations et recommandations des éducateurs sportifs après en avoir pris connaissance.

Le règlement sera porté à la connaissance du public au moment de l'inscription. Il sera également disponible sur le site Internet de la Ville : www.ville-limoges.fr

Pour chaque opération, les limites d'âges sont précisément fixées. Il est impossible, même à un jour près de contrevenir à cette règle. Cette règle est également applicable sur les activités sportives au sein de chaque opération et ce, pour raisons pédagogiques.

Les participants doivent respecter les horaires prévus par les activités afin de ne pas gêner le déroulement pédagogique de la séance.

Les participants s'engagent donc à respecter les horaires, les consignes de sécurité inhérente à l'activité, les locaux et le matériel prêté.

Chaque participant s'engage à respecter les autres, le personnel d'encadrement et à avoir une attitude correcte pour ne pas perturber le groupe.

Toutes violences physiques et/ou morales à l'encontre des participants enfants ou adultes et des encadrants sont interdites et entraîneront de facto l'exclusion immédiate des activités.

L'usager devra venir avec la tenue sportive adaptée à l'activité.

2. Santé

Tous troubles de santé, allergies et intolérances alimentaires ou autres recommandations devront être signalés par l'usager (ou son représentant légal) au minimum avant le début de l'activité.

3. Attestation

Dans le cadre des opérations sportives, des attestations médicales sont obligatoires pour participer :

- un certificat médical de non contre-indication pour les Mercredis Sportifs, les Printemps Sportifs ;
- un questionnaire de santé complété accompagné d'une attestation signée ou une photocopie de licence pour Limoges Respire.

Dans le cadre des Printemps Sportifs, une attestation en responsabilité civile sera demandée.

Dans le cadre d'une activité nautique, une attestation de réussite au test préalable à la pratique des activités nautiques est obligatoire et doit être remise dès le premier jour de l'activité.

En cas de non présentation de ces documents, dès le premier jour d'activité, l'usager ne sera pas autorisé à débuter celle-ci.

4. Horaires

Les horaires d'accueil et de départ devront être scrupuleusement respectés. En cas de retard important, le participant pourra ne pas être accueilli sur l'activité.

A partir de trois retards répétés ou injustifiés au cours d'une même activité, une exclusion temporaire ou définitive pourra être prononcée.

Les enfants sont accueillis sous réserve que les responsables légaux s'assurent des heures d'ouverture, du lieu de l'activité et de la prise en charge par les éducateurs.

Aucun départ ne sera accepté sans la présence du responsable légal ou d'une personne autorisée par celui- ci.

L'enfant pourra ainsi être remis à une personne âgée d'au moins quinze ans, autre que ses parents ou tuteurs, sous réserve que celle-ci soit désignée par les parents sous forme d'autorisation écrite, datée et signée au jour de l'activité. La personne autorisée devra justifier de son identité.

Dans le cas où la famille souhaite que l'enfant reparte seul à l'issue de l'activité, une autorisation de laisser partir seul un enfant signée par le responsable légal doit être transmise.

5. Non-respect du présent règlement

Toute inscription vaut acceptation du présent règlement. Les participants adultes et les responsables légaux pour les mineurs prennent connaissance du règlement au moment de l'inscription et sont tenus d'en respecter les dispositions.

En cas de non-respect du présent règlement, la Ville de Limoges se réserve le droit d'interdire l'accès de la personne. Des sanctions peuvent être prononcées et aller d'une exclusion partielle et temporaire à l'exclusion totale et définitive. Les contrevenants ne pourront prétendre le cas échéant à un quelconque dédommagement.

Il en va de même en cas de non-paiement, de retards répétés, d'absences répétées non justifiées ou de non-respect des règles de vie en groupe. L'administration municipale pourra décider, après mise en demeure, de ne plus assurer l'accueil des participants.



PRINTEMPS SPORTIFS EN SALLE

Période du 19 janvier au 27 mars 2026

JOURS	catégorie APS	Intensité de l'effort	ACTIVITES	CAPACITES	LIEUX	HORAIRES	Intervenants	SEANCE N°1	SEANCE N°2	SEANCE N°3	SEANCE N°4	SEANCE N°5	SEANCE N°6	SEANCE N°7	SEANCE N°8
LUNDI	sport d'adresse	Soutenue	Padel * encadré par Stéphanie	8	Terrains couverts du Red Star Padel Tennis Club 81, rue de Beaupuy	15h - 16h30	Stéphanie Jaulhac Djéné Diawara	19-janv.	26-janv.	2-févr.	23-févr.	2-mars	9-mars	16-mars	23-mars
	sport santé	Soutenue	"Yoga fit" (renforcement - mobilité - respiration) encadré par Elodie	14	Gymnase Jean Macé Grande salle 11 rue de New York	12h30 - 13h30	Elodie Fermigier								
	sport d'adresse	Modérée	Tennis de table encadré par Comité 87 tennis de table	12	Salle de tennis de table Alouette Foyer Club 18 - 22 rue Eugène Varlin	10h - 12h	Comité 87 de Tennis de Table								
MARDI	sport d'adresse	Soutenue	Vélo sur piste encadré par l'éducateur sportif du Vélodrome et Vincent	12	Vélodrome R. Pouidor rue de Mortemart 87 270 Bonnac le Côte	14h - 15h30	Educateur Vélodrome (Marc Stalens) Vincent Vivolo	20-janv.	27-janv.	3-févr.	24-févr.	3-mars	10-mars	17-mars	24-mars
	sport santé	Légère	"Yoga doux" * encadré par Elodie	14	Grande Salle Maison de quartier du Val de l'Aurence 13, rue J. Ladoumegue	9h30 - 10h30	Elodie Fermigier								
	sport d'adresse	Légère	Billard (français, 8 pool...) encadré par l'Académie de Billard de Limoges	8	Salle de Billard de l'espace Charles Silvestre 40 rue Charles Silvestre	10h-11h30	Académie de Billard de Limoges								
	sport santé	Légère	Atelier étirements (Stretching Global Actif) pour prévention, maintien et récupération encadré par Vincent	10	Grande Salle Maison de quartier du Val de l'Aurence 13, rue J. Ladoumegue	11h - 12h	Vincent Vivolo								
	sport santé	Légère	Aquaphobie (pour se sentir bien dans l'eau) encadré par Stéphanie	10	Piscine Municipale de Saint-Lazare 6, rue J. Noël	12h - 13h45 (12h15 - 13h15 dans l'eau)	Stéphanie Jaulhac 1 MNS								
	sport santé	Légère	Apprentissage Natation (réservé aux personnes ne sachant pas nager et n'ayant pas peur de l'eau) encadré par Olivier	6	Piscine Municipale de Saint-Lazare 6, rue J. Noël	12h - 13h45 (12h15 - 13h15 dans l'eau)	Olivier Brouillaud								
	sport d'adresse	Modérée	"Laser Run" (Combiné tir au pistolet laser et marche active ou course) encadré par Olivier	12	Gymnase de Buxerolles Rue Faraday	9h30h -11h	Olivier Brouillaud Djéné Diawara								
	sport santé	Modérée	Escalade en salle encadré par les Guillaumes brothers	12	Salle d'escalade Climb-up 25 rue de Douai	14h - 16h	Guillaume Dulac Guillaume Juge								
JEUDI	sport d'adresse	Légère	Bowling encadré par le Comité 87 de Bowling et de Sports de Quilles	24	Bowling Le Bas -Faure Landé du Chazaud Route de Boisseuil 87220 Feytiat La Lande	14h - 16h	Comité 87 de Bowling Djéné	22-janv.	29-janv.	5-févr.	26-févr.	5-mars	12-mars	19-mars	26-mars
	sport santé	Légère	Danse Country encadrée par Lily's Art	20	salle municipale de danse du Vigenal 9, rue du Docteur-Jacquet 87100 Limoges	10h-11h30	Aurélie Dutheil								
	sport d'adresse	Légère	Tir à l'arc encadré par Stéphanie et Elodie	18	Gymnase de Buxerolles Rue Faraday	9h30 - 11h30	Stéphanie Jaulhac Elodie Fermigier Djéné Diawara								
VENDREDI	sport d'adresse	Soutenue	Badminton encadré par Guillaume J	8	Gymnase Grellet 1, rue Grellet	10h - 12h	Guillaume Juge	23-janv.	30-janv.	6-févr.	27-févr.	6-mars	13-mars	20-mars	27-mars
	sport d'adresse	Soutenue	Pickleball encadré par Stéphanie	8	Gymnase Grellet 1, rue Grellet	10h - 12h	Stéphanie								
	sport d'adresse	Légère	Initiation Golf * encadré par l'éducateur sportif du Golf de St Lazare	12	Golf de Saint-Lazare avenue du Golf	10h - 12h	Golf St Lazare								
	sport santé	Légère	Équilibre (renforcer sa mobilité, améliorer sa stabilité et sa posture) encadré par Olivier et Guillaume J	15	Gymnase Faugeras 3 rue Bill Coleman	14h30 - 16h	Olivier Brouillaud Guillaume Juge (Bertrand Favier formateur)								
	sport santé	Soutenue	Avifit-Aviron fitness (aviron en salle renforcement musculaire en musique) encadré par Guillaume D	8	Base Nautique Municipale des Bords de Vienne Port du Naveix 14, rue Victor-Duruy	10h30 - 11h30	Guillaume Dulac								
	sport santé	Légère	Gym douce encadré par Vincent	10	Grande Salle Maison de quartier du Val de l'Aurence 13, rue J. Ladoumegue	14h30 - 15h30	Vincent Vivolo Djéné								
	sport santé	Légère	Renforcements doux et étirements sur chaise encadré par AS Saint Louis de Gonzague	12	Salle de La Saint Louis de Gonzague 31, rue des Coopérateurs	16h - 17h	AS Saint Louis de Gonzague								

Total capacité d'accueil "en salle" : 253

Echelle de ressenti d'intensité de l'effort

Intensité	Effort	Caractéristiques
Soutenue		Respiration difficile - conversation pratiquement impossible
Modérée		Respiration accélérée - conversation possible
Légère		Respiration normale - effort agréable

Pour tout renseignement ou signalement d'absence : 05 55 45 65 50

* 1 seul stage sur les 2 périodes par personne durant les Printemps Sportifs 2026



LIMOGES
ARRAS DU FEU
ET INNOVATION

PRINTEMPS SPORTIFS NATURE

Période du 20 avril au 26 juin 2026

JOURS	catégorie APS	Intensité de l'effort	ACTIVITES	CAPACITES	LIEUX	HORAIRES	Intervenants	SEANCE N°1	SEANCE N°2	SEANCE N°3	SEANCE N°4	SEANCE N°5	SEANCE N°6	SEANCE N°7	SEANCE N°8
LUNDI	sport nature	Modérée	Longe-Côte / Marche Aquatique (combinaison prêtée) encadré par CDRP 87	12	Lac de Saint-Pardoux Rendez-vous plage de Santrop à St Pardoux (parking de la piscine)	15H - 17H (15h30 - 16h30 dans l'eau)	Comité Départemental de Randonnée Pédestre 87 Olivier	20-avr.	27-avr.	4-mai	11-mai	18-mai	1-juin	8-juin	15-juin
	sport nature	Modérée	Longe-Côte / Marche Aquatique (combinaison prêtée) encadré par CDRP 87	8	Lac de Saint-Pardoux Transport minibus Départ et retour Parc des Sports de Beaublanc (RDV : entrée piscine d'hiver)	14h - 17h30 (15h30 - 16h30 dans l'eau)	Comité Départemental de Randonnée Pédestre 87 Olivier								
	sport santé	Légère	Sophro rando Marche collective d'éveil (corps et esprit) encadré par Cathy Sophrolo'j	10	RDV différents lieux dans Limoges*	10h - 11h30	Cathy Sophrolo'j								
MARDI	sport santé	Soutenue	Aquagym encadré par Stéphanie	30	Piscine Municipale de Saint-Lazare 6 rue Jules Noël	12h - 13h45 (12h15/13h15 dans l'eau)	Stéphanie Jaulhac Olivier Brouillaud	21-avr.	28-avr.	5-mai	12-mai	19-mai	26-mai	2-juin	9-juin
	sport santé	Modérée	Pilates encadré par l'EPGV	12	Gymnase Jean Le bail Dojo (situé au rez de chaussée) 11 rue Jean le Bail	11h30 - 12h30	CODEP EPGV								
	sport d'adresse	Soutenue	Padel * (sport ludique dérivé du tennis) encadré par Stéphanie	8	Terrain du Limoges Tennis Bas-Fargeas 41 BIS rue de Feytiat	9h30 - 11h30	Stéphanie Jaulhac								
	sport santé	Légère	"Yoga doux" * encadré par Elodie	14	Parc du Talweg - Jean le Bail (repli en intérieur si mauvais temps)	10h - 11h	Elodie Fermigier								
	sport nature	Soutenue	Aviron (réservé aux personnes sachant nager) encadré par le Club Nautique de Limoges	8	Base Nautique Municipale des Bords de Vienne Port du Naveix 14, rue Victor-Duruy	14h - 16h	Club Nautique de Limoges Guillaume Dulac								
	sport santé	Légère	Marche 6km maxi (avec ou sans bâtons) encadré par Vincent	16	RDV différents lieux dans Limoges*	10h - 11h30	Vincent Vivolo Djéné Diawara								
	sport nature	Légère	Plongée Subaquatique encadré par le Club Subaquatique de Limoges	8	Piscine Municipale de Beaublanc 23, Bd de Beaublanc	21h - 22h30	Club Subaquatique de Limoges	21-avr.	28-avr.	5-mai	19-mai	26-mai	2-juin	9-juin	16-juin
	sport nature	Modérée	Stand up Paddle (réservé aux personnes sachant nager) encadré par Guillaume J et Olivier	12	Base Nautique Municipale des Bords de Vienne Port du Naveix 14, rue Victor-Duruy	14h30 - 16h30	Guillaume Juge Olivier Brouillaud								
JEUDI	sport santé	Modérée	Randonnée pédestre encadré par Vincent et Elodie	30	RDV selon les sites* (circuits Limoges et Hors Limoges)	9h30 - 12h30	Vincent Vivolo Elodie Fermigier Djéné Diawara	23-avr.	30-avr.	7-mai	21-mai	28-mai	4-juin	11-juin	18-juin
	sport nature	Modérée	Grimpe Encadrée dans les Arbres encadré par Guillaume J	8	Parc des sports de Beaublanc	15h - 17h	Guillaume Juge (Bertrand Favier formateur)								
	sport nature	Modérée	Randonnée Canoë (réservé aux personnes sachant nager) encadré par Guillaume D et Olivier	12	Base Nautique Municipale des Bords de Vienne Port du Naveix 14, rue Victor-Duruy	14h - 17h	Guillaume Dulac Olivier Brouillaud								
	sport santé	Soutenue	Initiation au Tennis sur Terre Battue encadré par le Limoges Tennis Club Garden	6	Limoges Tennis Club Garden 41 rue Casimir-Ranson	17h15-18h15	Limoges Tennis Club Garden (Séverine)								
VENDREDI	sport d'adresse	Légère	Initiation au Golf * encadré par le Golf de St Lazare	12	Golf de Saint-Lazare avenue du Golf	10h - 12h	Golf St Lazare	24-avr.	15-mai	22-mai	29-mai	5-juin	12-juin	19-juin	26-juin
	sport d'adresse	Modérée	"Basket en marchant" encadré par Djéné	12	Gymnase Grellet (salle bleue) 1, rue Grellet	10h - 11h30	Djéné Diawara								

* Première séance RDV Base Nautique Municipale des Bords de Vienne (rue Victor Duruy)

Total capacité d'accueil : 188
capacité d'accueil totale : 441

Pour tout renseignement ou signalement d'absence : 05 55 45 65 50

* 1 seul stage sur les 2 périodes par personne durant les Printemps Sportifs 2026

Echelle de ressenti d'intensité de l'effort

Intensité	Effort	Caractéristiques
Red	Soutenue	Respiration difficile - conversation pratiquement impossible
Blue	Modérée	Respiration accélérée - conversation possible
Green	Légère	Respiration normale - effort agréable